



Perte d'avantage suite a cession

Par **sebfrom69**, le **20/03/2016** à **16:01**

Bonjour, l'entreprise pour laquelle je travail est en redressement judiciaire et va être reprise a la fin du mois.

le repreneur ne reprend que 39 personnes sur 79 et il va par la même occasion diminuer nos primes et panier de nuit nous faire passer de 39h a 35h avec la perte de salaire qui va avec, nous avons aussi une prime mensuelle de 120 euros appelée salaire différentiel qu'il veut aussi supprimer. Est il en droit de faire toutes ces modifications? que se passera t-il si certains salariés refusent?

cela fait beaucoup de questions j'espère que vous pourrez y répondre.
merci d'avance